

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

JST France 2022

1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») en vigueur au jour de la commande sont applicables à tous les produits (« Produits ») et services (« Services ») commercialisés par J.S.T France S.A.S dont le siège est situé rue de la Violette, ZI de Vitry-Marolles, 51300 Vitry-le-François, R.C.S Châlons-en-Champagne n° 342 967 080 (« Vendeur ») à tout acheteur professionnel (« Client »). Toute commande de Produits et/ou Services, quelle qu'en soit l'origine, implique ainsi l'adhésion sans réserve aux CGV par le Client quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achats, sauf accord contraire écrit du Vendeur.

Le contrat de vente conclu entre le Vendeur et le Client (« Contrat ») sera constitué de la commande, telle qu'acceptée par le Vendeur, et des présentes CGV et le cas échéant, de tout accord conclu entre les parties concernant la vente des Produits et/ou Services.

2. Offre

Les offres s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

En cas d'indisponibilité du Produit et/ou Services commandés, le Vendeur en informera le Client et peut lui proposer un Produit/Service d'une qualité et d'un prix équivalents.

Les commandes peuvent être soumises à une unité de conditionnement ou à un minimum de commande.

La description des Produits et Services et/ou illustrations, photographies sont présentées sur les tarifs/catalogues et sur le site internet du Vendeur www.jst.fr. Le Client est tenu de se reporter à la description de chaque Produit/Service afin d'en connaître les propriétés essentielles avant toute passation de commande. Les informations portées sur les catalogues, prospectus, site internet ne sont données qu'à titre indicatif par le Vendeur qui se réserve le droit d'apporter, à tout moment, et sans préavis, toute modification. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou supprimer, notamment pour des raisons techniques, des Produits/Services figurant sur ses catalogues ou documents commerciaux.

En raison des matières qui composent les Produits, de leur nature et de leurs procédés de fabrication, les dimensions, poids, modalités d'emballage et mesures divers indiqués sur les documents commerciaux du Vendeur sont donnés à titre informatif et ne pourront donner lieu à aucune réclamation de la part du Client dès lors qu'un éventuel écart constaté est conforme aux usages en vigueur dans la profession.

3. Commande

Toute commande ne deviendra définitive et la vente ne sera réputée formée qu'en cas de non-contestation par le Vendeur dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la commande par le Vendeur. Cette acceptation est matérialisée par le Vendeur par tout support écrit.

Toute commande ne peut être inférieure à un montant de 700 € HT et ne peut faire l'objet d'aucune modification, annulation ou report d'échéance, sauf acceptation expresse et écrite du Vendeur. L'annulation d'une commande entraînera l'exigibilité de dommages et intérêts au profit du Vendeur en fonction des préjudices subis.

4. Prix

Les prix figurants sur les documents commerciaux du Vendeur ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie de durée. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses Produits et Services, étant précisé qu'en cas de variation du prix, le prix applicable sera celui en vigueur au jour de la réception de la commande. Sauf stipulation contraire, les prix des Produits et Services s'entendent hors toutes taxes, hors frais de transport et livrés au départ des entrepôts du Vendeur. Tous impôts et droits sont à la charge du Client.

En cas de variation des prix, le Vendeur se réserve la possibilité expresse de modifier ses prix concernant les commandes en cours, ce dont le Client déclare être parfaitement informé et accepte expressément. Le Client pourra annuler cette commande en cas de désaccord, sous réserve d'en informer le Vendeur dans un délai de cinq (5) jours maximum à compter de la date à laquelle la révision des prix aura été notifiée. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté ladite modification.

5. Conditions de paiement

Les factures sont émises par le Vendeur à la date de livraison (date d'expédition ou date de mise à disposition selon l'incoterm) du/des Produits(s) ou d'exécution des Services au Client. Sauf accord contraire entre les parties, ces factures sont payables à 60 jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire à l'adresse figurant sur la facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Par dérogation à ce qui précède, en cas de première commande, et sauf accord contraire entre les parties, le nouveau Client devra payer le montant des sommes dues avant l'expédition.

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra, sans préjudice de ses autres droits et recours et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, (i) suspendre ou annuler les commandes en cours, (ii) modifier ses conditions de règlements, (iii) exiger des garanties supplémentaires.

En outre, le Client sera redevable des pénalités de retard dès le jour suivant la date d'échéance, par application au montant TTC dû d'un taux d'intérêt égal au dernier taux d'intérêt sur l'opération principale refinancement (OPR) de la Banque Centrale Européenne augmenté de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice de son droit à réclamer tous frais supplémentaires engagés pour le recouvrement.

Le Client s'interdit d'opérer toute compensation afin de procéder au paiement des sommes dues, le paiement par compensation étant assimilé à un défaut de paiement.

Le Vendeur se réserve également la possibilité de supprimer toutes les remises, ristournes concédées au Client en cas de non-respect des conditions de règlement.

6. Livraison

Les frais de transport et de livraison des Produits sont à la charge du Client.

Seuls les délais dans la confirmation de commande émise par le Vendeur peuvent être respectés par le Vendeur. Seuls les retards de livraison (à l'exclusion des retards qui sont indépendants de la volonté du Vendeur) supérieurs à 30 jours pourront donner lieu à indemnisation. Celle-ci sera limitée à 0,1 % du montant HT manquant de la commande par jour ouvré de retard à compter du 31^{ème} jour de retard dans la limite de 3 % du montant de la commande ou de la partie de la commande non livrée. Le Client devra alors formuler une réclamation écrite adressée au Vendeur, accompagnée, s'il estime avoir subi un préjudice du fait de ce retard de livraison, de tous les justificatifs quant au montant de celui-ci, afin que le Vendeur puisse en vérifier le bien-

fondé. A défaut de respecter les règles fixées au présent article, aucune réclamation ne sera admise par le Vendeur du fait des retards de livraison.

7. Réception

Le Client s'engage à vérifier la conformité des produits livrés par rapport à la commande (en nombre et en qualité) lors de la réception des produits.

En cas de manque ou d'avarie de transport le Client devra respecter les dispositions de l'article L 133-3 et suivant du Code de commerce et mentionner toutes ses réserves ou réclamations de manière détaillée (produits concernés, quantité, casse ou manquant...) sur le bon de livraison ou le document de transport, accompagnées de sa signature et devra immédiatement en informer le Vendeur par écrit afin de lui permettre d'exercer ses recours contre le transporteur dans les délais et formes légaux. A défaut de notification des réserves et d'information immédiate du Client, celui-ci supportera seul toutes les conséquences des manquants ou avaries de transport.

8. Retour des produits

Avant tout retour de Produits, le Client doit obtenir l'accord écrit du Vendeur, un numéro de retour ainsi qu'un formulaire de procédure à suivre. Sauf accord contraire entre les parties, les frais de transport et de remise en stock sont à la charge du Client et les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Dans le cas du non-respect de cette procédure, le Vendeur se réserve le droit de ne pas reprendre les Produits retournés par le Client.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires éventuels) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, ouverts, salis ou incomplets ne sont pas repris.

9. Transfert de risque

Les Produits voyagent aux seuls risques et périls du Client conformément au régime de l'Incoterm FCA Vitry-le François, locaux du Vendeur (CCI 2020). Sauf dispositions contraires, le Vendeur est uniquement responsable du chargement des Produits si le Client ne réalise pas lui-même ou par un intermédiaire le chargement.

Le risque de perte et de détérioration des produits, ainsi que le risque concernant les dommages que les produits pourraient occasionner, est transféré au Client dès la livraison des produits.

Il est expressément rappelé au Client que ce dernier est tenu d'assurer tous les Produits dont il serait propriétaire et qui seraient conservés par le Vendeur.

10. Outillage et matériel spécifique

Le transfert de la propriété des outillages spécifiques doit être convenue expressément par écrit entre les Parties. A défaut, les outillages spécifiques demeurent la propriété du Vendeur.

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en cas de défaut de paiement pour quelque cause que ce soit, le Vendeur disposera d'un droit de rétention sur l'ensemble des Produits et outillage dont le Client serait propriétaire.

11. Réserve de propriété

LE VENDEUR SE RESERVE EXPRESSEMENT LA PROPRIETE DES PRODUITS LIVRES **JUSQU'A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DE**

L'INTEGRALITE DU PRIX DE VENTE ET DES INTERETS, FRAIS ET ACCESSOIRES. EN CAS DE NON-PAIEMENT PAR LE CLIENT DES PRODUITS A L'ECHANCE, LE VENDEUR POURRA, SANS PERDRE AUCUN AUTRE DE SES DROITS, REPRENDRE POSSESSION DES PRODUITS ET DEMANDER A CET EFFET AU CLIENT DE LUI RETOURNER LES PRODUITS, AUX FRAIS ET RISQUES DU CLIENT.

Le Client devra assurer les produits contre tous les risques, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en avertissant cette dernière qu'en cas de sinistre, le Vendeur sera subrogé dans sa créance dans tous les droits que l'assuré pourrait avoir vis-à-vis de l'assureur.

A cet effet, le Client transporte d'ores et déjà par les présentes toutes les indemnités éventuelles au profit du Vendeur et lui donne tous pouvoirs pour signifier en cas de besoin cette subrogation et toucher le montant de l'indemnité.

La présente clause de réserve de propriété est applicable en cas de redressement ou de liquidation judiciaire et dans ces cas, la revendication des produits pourra être exercée dans les délais fixés par la Loi.

Le Vendeur autorise le Client, dans le cadre de l'exploitation de son activité, à revendre les produits faisant l'objet de la présente clause. Dans ce cas, le Client s'interdit formellement de céder à quiconque, sauf au Vendeur, sa créance sur le sous-acquéreur et ce, jusqu'à paiement complet du prix. En cas de revente, le Client s'engage à procéder au paiement des sommes dues au Vendeur dès le paiement opéré par son propre Client. La présente autorisation de revente sera caduque en cas de cessation de paiement du Client.

12. Réclamation - Garantie

Le Vendeur met tout en œuvre pour commercialiser des Produits irréprochables au point de vue de la qualité. A ce titre, le Vendeur garantit la conformité des Produits aux spécifications mentionnées dans la documentation liée aux Produits (fiches techniques, catalogues ou spécifications définies entre les parties) à compter de leur livraison.

Le Client doit s'assurer, lors de la réception des Produits, qu'ils correspondent à sa commande. Toute réclamation pour non-conformité ou défaut devra être adressée au Vendeur dans un délai de 48 heures à la réception des Produits et ce, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur en cas de pertes ou avaries liées au transport. Passé ce délai, les Produits seront réputés conformes à ce qui avait été commandé et aucune réclamation relative au remplacement, à la réparation, à la mise en conformité ou au versement d'indemnités ne sera plus admise par le Vendeur qui sera dégagé de toute responsabilité de ce chef.

En toute hypothèse, la garantie du Vendeur est strictement limitée au remplacement gratuit des Produits qui seraient reconnus non-conformes ou défectueux, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts pour quelque cause ou préjudice que ce soit. De même, ne sont pas recevables les réclamations portant sur des Produits ayant subi des transformations ou des modifications postérieures à la livraison.

Il est expressément rappelé que :

- Aucune garantie n'est due pour un usage spécifique des Produits ou Services si celui-ci n'a pas été défini par les Parties,
- Aucune garantie n'est due au titre de la durée de vie des Produits ou Services à défaut d'accord contraire entre les Parties,
- Toute garantie est exclue en cas d'usure ou d'utilisation anormale des Produits et en particulier en cas d'utilisation non conforme à leur destination, de détérioration provenant d'accident, d'événement extérieur, cas fortuit ou de force majeure, négligence, stockage inadapté, défaut de surveillance ou d'entretien,
- Aucune garantie n'est due quant à la conformité des Produits et Services dans les pays d'utilisation de ces derniers

13. Responsabilité du Vendeur

Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité du Vendeur au titre de toute commande est en tout

état de cause limitée au montant net des sommes perçues par le Vendeur au titre de la commande en question. En aucun cas le Vendeur ne pourra être responsable de tout préjudice direct ou indirect, commercial ou immatériel (incluant, sans que cela soit limitatif, toute perte de profit, d'économies, d'exploitation, arrêt de chaîne ou tout préjudice découlant d'une réclamation de la part d'un tiers). Conformément à l'article 1245-14 du Code civil, toute responsabilité du Vendeur est également expressément limitée pour tout dommage causé par un Produit défectueux à un bien destiné à un usage professionnel dans les conditions prévues au présent paragraphe.

Le Client reconnaît que les prix fixés par le Vendeur tiennent compte des exclusions et limitations de responsabilité et de garantie prévues par le Contrat et qu'il doit en conséquence prendre en charge ou s'assurer pour tous dommages ou pertes liés à ces exclusions et limitations. Ces exclusions et limitations sont également applicables aux recours des assureurs du Client, qu'ils soient directs ou subrogatoires.

14. Propriété intellectuelle

L'ensemble des catalogues et site et chacun des éléments qui les composent sont la propriété exclusive du Vendeur. Le Client s'interdit d'utiliser les marques, noms commerciaux, logos, représentations graphiques et descriptions relatifs aux Produits à des fins de promotions ou publicité des Produits sans autorisation expresse et préalable du Vendeur.

Dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de commande du Client, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle demeure la propriété du Vendeur. Le paiement du prix n'emporte pas transfert des droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'engage ainsi (i) à ne pas reproduire les Produits et/ou les Services, (ii) à ne pas modifier ou altérer les Produits et/ou les Services, (iii) à ne pas chercher à connaître les secrets de fabrication ayant servi à l'élaboration des Produits et/ou des Services, (iv) à ne pas céder, prêter et/ou accorder des droits sur les Produits et/ou les Services à des tiers, (v) à ne pas exploiter les Produits et/ou les Services au-delà du périmètre des droits qui lui ont été accordés au titre de conditions particulières, (vii) et plus généralement, à ne pas porter atteinte, à quelque titre que ce soit, aux Droits de Propriété Intellectuelle et au savoir-faire du Vendeur en ce compris les droit afférents aux Produits et/ou aux Services.

15. Force Majeure

Le Vendeur peut être délié de tout ou partie de ses obligations sans qu'il puisse lui être réclamé de dommages et intérêts s'il survient des cas fortuits ou de force majeure empêchant ou retardant la livraison des Produits. En sus des cas définis par la loi, les cas suivants constituent un cas de force majeure : les grèves, troubles sociaux, pénuries de matières premières, d'énergie, guerres, embargo, catastrophes naturelles, faits du prince, accidents, retards ou autres problèmes de transport ou les modifications de la réglementation applicable à l'importation ou à l'exportation, les épidémies, les pandémies, les crises sanitaires majeures, circulation active d'un virus, la mise en place de mesures préconisées par les organismes administratifs dans le cadre d'une crise sanitaire, les fermetures administratives que ces événements interviennent chez le Vendeur ou chez ses sous-traitants/fournisseurs.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, le Vendeur s'engage à prévenir dans les meilleurs délais et par écrit le Client. Le contrat liant le Vendeur et le Client sera alors suspendu de plein droit sans indemnité de quelque nature qu'elle soit de la date de survenance de l'évènement à la date de fin de celui-ci.

16. Données personnelles

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données ou « RGPD », le Vendeur informe le Client que dans le cadre de l'établissement et du suivi de la relation contractuelle qui lient le Vendeur à ses Clients, le Vendeur peut être amenée à collecter et à traiter des données personnelles le concernant et/ou

concernant ses collaborateurs. La fourniture de données à caractère personnel est requise pour (a) établir et assurer le suivi des relations contractuelles entre le Vendeur et le Client, mettre en œuvre les engagements contractuels souscrits et plus généralement satisfaire aux obligations en découlant, (b) satisfaire et mettre en œuvre toutes les formalités administratives, comptables et fiscales y afférent, (c) se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, (d) assurer la gestion.

Les données à caractère personnel relatives au Client et/ou à ses collaborateurs sont destinées aux services internes du Vendeur et sont susceptibles d'être communiquées à des tiers pour les besoins des finalités visées ci-dessus, tels que les sociétés du groupe auquel le Vendeur appartient, l'administration fiscale et/ou sociale, ses prestataires comptables et/ou juridiques, et plus généralement ses partenaires ayant à connaître des données concernées pour les besoins des finalités visées ci-dessus.

Les données à caractère personnel seront conservées et traitées au sein de l'Union européenne.

Le Vendeur conserve dans ses systèmes les données à caractère personnel collectées pendant une durée limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et/ou pour satisfaire à des obligations réglementaires ou contractuelles spécifiques. Les données concernées sont ensuite, selon les cas, supprimées, anonymisées, ou font l'objet d'un archivage.

Conformément au RGPD, le Client et/ou ses collaborateurs dont les données à caractère personnel sont traitées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations les concernant, un droit d'opposition et de retrait de leur consentement si le traitement des données les concernant est fondé sur le consentement, ainsi qu'un droit à l'oubli et/ou à la limitation des traitements utilisant les données personnelles qui les concernent, dans les limites et conditions définies au RGPD. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : rue de la Violette, ZI de Vitry-Marolles, 51300 Vitry-le-François. En outre, les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Réciproquement, le Client s'engage à traiter les données à caractère personnel des collaborateurs du Vendeur dans le strict respect des dispositions du RGPD.

17. Dispositions diverses

Si l'une quelconque des stipulations des CGV est déclarée nulle ou sans effet de quelque manière que ce soit et pour quelque motif que ce soit, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations des présentes CGV et les parties se concerteront afin de remplacer la stipulation nulle ou sans effet par une autre stipulation ayant un effet économique le plus proche possible.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir, en tout ou partie, de tout droit, pouvoir ou privilège qui lui est conféré aux termes des présentes ne pourra être considéré comme constituant une renonciation audit droit, pouvoir ou privilège, qui pourra être exercé à tout moment.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée, à l'exception des obligations de paiement.

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra, faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. L'autre Partie s'engage à donner suite à cette demande, de bonne foi et dans les huit (8) jours suivant la demande. Les Parties mettront tout en œuvre pour parvenir à un accord dans les meilleurs délais.

18. Loi applicable et Attribution de juridiction

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de la convention de Vienne du 11 avril 1980.

En cas de litige concernant les présentes Conditions générales de vente ou toutes commandes passées, les Parties s'efforceront, de bonne foi, de résoudre amiablement ce litige dans un délai de quinze (15) jours après la notification de l'existence d'un litige par l'une des Parties à l'autre.

Tout litige en relation avec le présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Chalons-en-Champagne incluant, sans que cela soit limitatif, tout litige relatif à son interprétation, à sa validité, exécution ou résiliation, et toutes procédures en référé ou mesures provisoires ou conservatoires, nonobstant toute pluralité de défendeurs, tout appel en garantie ou en intervention, tout autre recours de tiers ou toute demande reconventionnelle.